

dans les premiers jours, continuer à faire preuve de dynamisme et d'initiative. En recherchant sans cesse ensemble de nouvelles voies pour répondre aux besoins toujours changeants de la collectivité, elles conserveront aux relations entre la Croix-Rouge et les soins infirmiers leur aspect passionnant.

DIFFUSION DES CONVENTIONS DE GENÈVE

GRÈCE

La Croix-Rouge hellénique a entrepris, depuis longtemps, une action dans différents milieux afin d'assurer une diffusion aussi large que possible des Conventions de Genève.

Jeunesse. — Elle s'adresse aux juniors de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui sont 500 000 aujourd'hui, organisés en 32 000 groupes, ayant à leur tête 15 000 instituteurs. Ceux-ci ont reçu un opuscule qui résume les dispositions essentielles des Conventions de Genève et contient des indications sur la Croix-Rouge et ses organes. C'est en s'inspirant de ce document que les instituteurs enseignent à leurs élèves les principes des Conventions de Genève. De plus, le périodique mensuel de la Croix-Rouge de la Jeunesse, édité à plus de 300 000 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires et secondaires, publie des articles sur les Conventions.

Infirmières. — Durant la troisième année — qui est la dernière — de la formation théorique et pratique des infirmières de la Croix-Rouge, des cours sont donnés sur les Conventions de Genève, en s'inspirant d'une documentation préparée par la Société nationale. A Athènes et en province, 10 000 infirmières volontaires reçoivent également un enseignement sur ce sujet, et une édition en langue grecque de la brochure du CICR « Droits et devoirs des infirmières » sortira de presse cette année.

Secouristes. — A l'occasion des cours de premiers secours, on enseigne, à l'aide de diapositives, les principes des Conventions et des rudiments de l'histoire et de l'action de la Croix-Rouge. Ce même enseignement est assuré durant les cours extraordinaires de premiers secours donnés à des

groupes composés d'agents de la police, de la gendarmerie, de l'organisation portuaire, des télécommunications, etc.

Ajoutons encore que ces mêmes notions sont exposées dans un ouvrage du directeur de la Section des secours de la Croix-Rouge hellénique, ouvrage que cette dernière distribue aux forces armées, dans les écoles, ainsi qu'à ses différentes sections et services. De plus, le président de la Société nationale et ses collaborateurs ont souvent l'occasion, dans leurs contacts avec le public, de rappeler la signification et l'importance des Conventions de Genève.

* * *

LIBAN

La Croix-Rouge libanaise a fait connaître au CICR, en les groupant selon ses différentes sections qui en sont chargées, les tâches qu'elle assume dans son pays pour la diffusion des Conventions de Genève. Les voici :

Section de la Croix-Rouge de la Jeunesse

- 8 à 9 ans: explication succincte du rôle de la Croix-Rouge en temps de catastrophes et en temps de guerre.
- 10 à 11 ans: sous le titre général « Entraide », explications plus détaillées sur les quatre Conventions, sous forme de causerie avec les jeunes.
- 12 à 13 ans: la Croix-Rouge internationale et sa structure — les Conventions de Genève.
- 14 à 15 ans: étude des quatre Conventions de Genève.
- 15 à 18 ans: approfondissement de l'étude des quatre Conventions. Il faut signaler qu'on utilise le manuel scolaire *La Croix-Rouge et mon Pays* et que souvent les jeunes évoquent, dans des saynètes et des tableaux vivants, certains articles des Conventions ayant trait à la protection des malades, des blessés, de la population civile, etc.

Section des secouristes

On présente à tous les secouristes un aperçu clair et précis des quatre Conventions, quelles sont les personnes et les choses qu'elles protègent. On utilise, à cet effet, un résumé des Conventions.

Section des volontaires

Les volontaires sont mis au courant des principes qui régissent les Conventions, et une personne a écrit un livre à l'usage de la Section dont elle fait partie. Il s'intitule *Croix-Rouge pour tous*, et si l'un des chapitres évoque le CICR en général, un autre expose les Conventions de Genève et les principes de la Croix-Rouge.

Ecoles d'aides soignants (et soignantes)

On résume les Conventions à l'intention des élèves et, de plus, on distribue à tous la brochure *Droits et devoirs des infirmières*.

Ecoles d'infirmiers et infirmières

La Croix-Rouge libanaise a, comme élèves, en même temps que ses infirmières, les futurs infirmiers militaires, dont le premier contingent doit recevoir un diplôme au bout de trois années d'études, en juillet 1973. Des cours sur les Conventions ont lieu, et le fascicule *Droits et devoirs des infirmières* est offert à tous les élèves.

D'autre part, des causeries sur les Conventions sont données par les monitrices de la Croix-Rouge, dans toutes les Ecoles d'infirmières qui ne relèvent pas de la Croix-Rouge, et le fascicule est distribué en trois langues (arabe, français, anglais). Parfois des scènes animées et des tableaux vivants sont représentés par les infirmiers Croix-Rouge eux-mêmes, dans le dessein d'illustrer des articles des Conventions relatifs à la protection des blessés et des malades. Les diapositives sur les Conventions sont également projetées.

Académie Militaire

Des conférences sur les Conventions sont faites, par des Dames du Comité central, aux étudiants de l'Académie Militaire.

Université libanaise

M^e Georges Asmar, membre du Comité central et professeur à la Faculté de Droit, a introduit, dans le programme officiel des cours, les sujets suivants: a) Les principes du Droit humanitaire, b) les quatre Conventions de Genève.
